



## En attente de travaux depuis 3 mois... Que faire?

Par **eternal1001**, le **31/05/2015** à **19:04**

Bonjour,

J'ai besoin de vos conseils, je suis locataire d'un 2 pièces depuis octobre 2013.

Nous avons eu un dégât des eaux le 5 mars causé par les tuyaux en dessous de la baignoire qui étaient usés, résultat : l'eau s'est infiltré sous le parquet de la chambre.

L'agence a déjà fait venir un plombier qui a réparé la fuite, puis une entreprise est venue pour faire un devis sur le parquet qu'il faut entièrement changer. Cette entreprise nous a demandé de vider intégralement la chambre chose que nous avons fait.

Et là les problèmes commencent : un expert de notre assurance constate les dégâts, confirme qu'il faut changer le parquet et nous informe nous ainsi que l'agence qu'il ne prendront pas en charge ces travaux car ce sera à l'assurance de l'immeuble de s'en occuper.

Un expert de l'assurance de l'immeuble vient donc chez nous, constate les mêmes choses et confirme qu'ils prendront en charge ces travaux.

Mais voilà... cela fait maintenant 3 mois que rien n'a été fait malgré plusieurs relances auprès de l'agence, j'ai seulement obtenu le 18 mai 2015 la copie d'un courrier où l'agence indique à la société qui doit entreprendre les travaux qu'elle doit exécuter les travaux avant le 18 mai 2015... délai qui me semble très bizarre...

En bref cela fait donc 3 mois que nous vivons dans une seule pièce où nous pouvons difficilement nous déplacer car encombrées des affaires que nous avons dans la chambre.

De plus je pense que le parquet est en train de pourrir car du liquide marron visqueux s'en échappe. Et pour couronner le tout des travaux d'imperméabilisation vont être fait sur les balcons de tout l'immeuble : résultat notre balcon doit être vide pendant 2 mois!

J'ai appelé l'agence pour leur demander une réduction de loyer mais la réponse a été "non car nous sommes dans les délais". Est-ce vraiment vrai? Que puis-je faire?

Merci pour vos conseils!

Pauline